

Les subsides

mesures qui ont permis aux Canadiens de prendre le contrôle d'une partie de leur économie, qui ont permis, grâce à la Loi de l'impôt sur le revenu ou à d'autres textes législatifs, la mise en place des stimulants fiscaux et des programmes subventionnés nécessaires pour permettre aux Canadiens de mettre leur imagination et leur énergie à l'œuvre pour prendre le contrôle et exercer un contrôle substantiel sur de grandes parties des industries canadiennes.

• (1700)

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député dit que ces dernières années la participation canadienne aux affaires et à l'industrie a augmenté. Je prie le député de jeter un coup d'œil sur les secteurs de l'automobile, du caoutchouc et des mines qui comptent les plus grosses usines au pays et il constatera que, malgré tout, l'ancien gouvernement libéral a permis que les investisseurs étrangers exercent encore un contrôle majoritaire, en réalité intégral dans certains cas, sur ces secteurs industriels.

M. Gauthier: Monsieur le Président, en ce qui concerne le point soulevé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), je dois dire que je n'étais évidemment pas non plus ici en 1945, mais je crois savoir que l'auteur de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger est le député de Windsor-Ouest (M. Gray). Les gens bien informés reconnaissent le rôle capital qu'il a joué en saisissant la Chambre de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger lorsqu'il était ministre sans portefeuille, qu'il a fini par faire adopter en 1971-1972.

A en juger par les observations que vient de faire le député de Winnipeg-Nord, on croirait que la participation canadienne ne s'est pas accrue. Je crois que nous devrions examiner les faits, monsieur le Président, et les résultats d'un sondage récent dont le député de Laurier (M. Berger) a sûrement pris connaissance, qui donnent à croire qu'une majorité de Canadiens ne s'inquiète plus de l'investissement étranger au Canada. Avant de pavoiser et de chanter victoire les députés ministériels feraient bien de comprendre pourquoi l'investissement étranger n'inquiète plus les Canadiens. C'est que, malgré la vendetta qu'avait mené les conservateurs à cet égard, la Loi sur l'examen de l'investissement étranger a modifié la composition des investissements au pays. En 1974, par exemple, la propriété étrangère de l'industrie manufacturière canadienne était de 61 p. 100; en 1980, cette proportion était tombée à 53 p. 100 et elle continue de fléchir. La même chose vaut pour les secteurs pétrolier et gazier. Elle atteignait 75 p. 100 en 1970, et seulement 51 p. 100 en 1980 et ce pourcentage est encore plus faible aujourd'hui. Je pourrais citer d'autres chiffres qui montrent à la Chambre l'importance qu'a eue la Loi sur l'examen de l'investissement étranger pour l'économie canadienne.

Le député de Laurier a effectivement parlé d'encouragements fiscaux. Il a été question de Mitel aujourd'hui à la Chambre. L'on sait toute l'importance que cette entreprise revêt dans la région d'Ottawa. Elle a créé des milliers et des milliers d'emplois dans la région et a favorisé l'expansion économique. Nous ne pensons pas qu'elle devrait fermer ses portes. Le député pourrait-il cependant nous donner quelques précisions? Il est au courant du dossier de la recherche et du développement. Il est notre critique, notre porte-parole officiel à cet égard. Il sait comme tous les députés honnêtes que la compagnie a touché une subvention de 20 millions en 1980 en vertu des programmes spéciaux concernant l'électronique mis

sur pied par l'ancien gouvernement libéral et que en 1982 elle a reçu 9.9 millions pour la recherche et le développement. Il sait également que la compagnie a reçu 5.5 millions pour moderniser ses installations à Ottawa en 1983. J'en ai été en partie responsable. Un groupe d'entreprises dans la région de Kanata, appelé High Tech Training Centre, je crois, a reçu 3 millions pour ses services et fonctions gestionnels.

Depuis l'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson), qui a imposé un moratoire sur les crédits d'impôts accordés à la recherche et le développement, le député sait-il, par exemple, que le gouvernement a perdu \$1.6 milliard en recettes fiscales? Croit-il que le gouvernement a facilité les choses à Mitel en supprimant les crédits d'impôt à la recherche et au développement?

M. Berger: Monsieur le Président, le député soulève une question très intéressante. Si le gouvernement a imposé un moratoire sur le crédit d'impôt à la recherche et au développement c'est parce que, a-t-il dit, les transactions qui permettaient de retirer les investissements peu de temps après les avoir faits, épuisaient le trésor public. Pourtant, si l'on comprend bien le mécanisme, il se peut fort bien que tel n'était pas le cas. De toute manière, le gouvernement aurait accordé ces stimulants fiscaux. Ce n'était peut-être qu'une simple question de séquence: les entreprises ont profité des encouragements fiscaux en 1983, 1984 et 1985, au lieu de les réclamer les années suivantes.

Je m'explique. On a lancé l'idée du crédit d'impôt à la recherche scientifique parce que certaines entreprises n'ont pas de revenu imposable. Or, une entreprise doit réaliser des bénéfices pour pouvoir se prévaloir d'un crédit d'impôt. Il y a beaucoup de jeunes entreprises qui débutent, notamment dans le secteur de la technologie de pointe, qui ne font pas de bénéfices et qui, partant, n'ont pas droit aux stimulants fiscaux prévus dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Si le gouvernement libéral précédent a pris l'initiative de proposer le crédit d'impôt à la recherche scientifique, c'était pour permettre aux jeunes entreprises qui débutent de transférer ce crédit d'impôt qu'elles ne pouvaient par ailleurs réclamer, à des entreprises d'investissements. Elles pouvaient le faire en contractant une dette auprès des entreprises d'investissements ou en leur vendant des actions; celles-ci étaient alors en mesure de réclamer le crédit d'impôt en question. La jeune entreprise à ses débuts obtenait ainsi de l'argent dont elle avait besoin pour procéder à des recherches. L'entreprise qui avait investi, qui pour sa part était appelée à payer de l'impôt sur ses revenus, pouvait alors se prévaloir du crédit d'impôt auquel la jeune entreprise à ses débuts, elle, n'avait pas droit. Tout ce dont il s'agissait en l'occurrence, monsieur le Président, c'était d'un transfert du crédit d'impôt de l'entreprise qui s'occupait de recherches à celle qui s'occupait d'investissement. On ne saurait donc affirmer sans réserves que c'est le Trésor qui écopait. C'était peut-être uniquement une question de synchronisation. Cette initiative a probablement permis à de nombreuses entreprises canadiennes d'effectuer des travaux de recherches. Or, le gouvernement actuel a décrété un moratoire à ce sujet en novembre dernier. Evidemment, nous attendons tous impatiemment de voir quelles autres solutions le gouvernement conservateur annoncera jeudi soir prochain.